



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Un Gardien de Police Municipale (H/F) - Brigade de nuit

Votre contexte

Par ses pouvoirs de police notamment, le Maire s'attache à préserver le cadre de vie et offrir aux Véliziens une qualité de vie des plus agréables. C'est une mission polyvalente qui le conduit à intervenir dans des domaines très divers (surveillance du domaine public, de la circulation et du stationnement des véhicules, lutte contre le bruit, sécurité des établissements recevant du public, sécurité des activités sportives, etc.).

Pour développer cette politique et faire respecter la loi, la Direction de la tranquillité publique est composée d'un directeur, d'un agent d'accueil, de 3 brigades de Policiers Municipaux avec chacune 1 chef d'équipe (1 brigade de jour, 2 brigades de nuit) et d'un centre de supervision urbain mutualisé avec plusieurs communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc composé de 7 agents dont 1 chef d'équipe et 6 ASVP.

Les agents disposent de tout l'équipement nécessaire à la bonne réalisation de leurs missions.

Au sein de l'Hôtel de Police, trois agents de la Police Nationale sont présents permettant un travail en transversalité avec les agents de la Police Municipale.

La direction intervient aussi dans le domaine de la prévention avec un chargé de la prévention et du CLSPD et un psychologue du Point Ecoute Jeune et Accueil Parents.

Votre emploi

Description de vos missions

Sous la responsabilité du Chef de brigade, vous serez chargé(e) de :

- **Appliquer et faire respecter les pouvoirs de police du Maire et veiller au respect du code de la route** : Vous relevez les infractions liées au non-respect des arrêtés municipaux. Vous assurez la répression des atteintes à la tranquillité et à la salubrité publiques. Vous relevez les infractions au code de la route en matière de stationnement, de conduite, de circulation des véhicules et de vitesse : parkings réglementés en zone bleue, contrôle de vitesse (également en association avec la police nationale).
- **Assurer la protection des biens et des personnes** : Vous réalisez des patrouilles véhiculées (prévention, dissuasion et sécurisation de l'espace public). Vous assurez la sécurisation des voies de circulation et/ou point fixe de circulation (manifestations diverses, accident ou incident de voie publique). Vous réalisez les interpellations dans le cadre de la flagrance.
- **Développer et entretenir une relation de proximité avec la population** : Vous réalisez les prises de contact avec la population via des patrouilles pédestres et / ou V.T.T. Vous pratiquez l'ilotage pédestre aux abords des bâtiments publics et centres commerciaux avec prise de contact avec les agents de la Ville et les commerçants. Vous renseignez la population lors des sollicitations et collectez des renseignements en termes de sécurité / prévention.

Profil

Titulaire du concours de la Police Municipale, vous connaissez le cadre juridique de votre domaine d'activité, ainsi que l'organisation des collectivités territoriales, de la sécurité publique et des secours. Vous êtes formé aux gestes techniques et professionnels d'intervention et savez appliquer les gestes de premiers secours. Vous êtes capable de détecter des situations / comportements à risques et appliquer les techniques de prévention.

Vous savez fournir les documents essentiels à votre profession (rapports, procès-verbaux, synthèse d'activité), vous êtes capable d'utiliser les logiciels métiers (progiciel gestion et écrit du service, PVE, vidéo protection).

Vous faites preuve d'écoute, de dialogue et vous possédez le sens du service rendu à l'utilisateur, tout en préservant la confidentialité des dossiers et en gardant une juste distance.

Doté d'une bonne condition physique, vous êtes capable de gérer des situations conflictuelles tout en contrôlant vos émotions et en conservant un langage approprié.

Vous savez travailler en équipe et faites preuve de solidarité (disponibilité, esprit de corps, ponctualité).

Conditions d'exercice

Du lundi au samedi : 14h30- 2h30, soit 12h00 de travail quotidien (10h30 par jour + 1h30 d'heures supplémentaires de nuit rémunérées) sur un système de « petites » et « grandes » semaines par roulement entre les 2 équipes :

- Petite semaine : 3 jours travaillés soit 36h00,
- Grande semaine : 4 jours travaillés soit 48h00.
- **Droits à congés :**
17.5 jours de congés, 8 jours de RTT et 2 jours de fractionnement.
Monétisation du compte épargne temps.
- **Contraintes particulières :** Port obligatoire des équipements de protection individuelle et armement (gilet pare-balles, PSA 9 mm, BTM, GAIL + 100ml),
- **Rémunération :** Rémunération indiciaire + régime indemnitaire attractif + 13ème mois
- **Parcours d'intégration :** Accompagnement de la prise de poste, avec mise en place d'un parcours d'intégration et d'un plan de formation individuel sur 3 ans. Organisation de demi-journées d'intégration et de cafés numériques (formation à nos outils : intranet, logiciel RH, messagerie, etc.). Si besoin, accompagnement possible à la recherche d'un logement et d'une place en crèche
- **Action sociale :** adhésion au CNAS, accès au COS, participation employeur contrat groupe mutuelle (50% du tarif dans la limite de 50€ par mois) et prévoyance (12€ par mois), versement de prestations d'action sociale.
- **Transport :** remboursement à 75 % des coupons d'abonnement de transports en commun pour le trajet domicile-travail et/ou versement du forfait mobilités durables (indemnité forfaitaire de 100€ à 300€ par an selon le nombre de déplacements en vélo domicile-travail).